

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18087345

de

Déposé / Reçu le

24-05-2018

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0628 848 723

Dénomination

(en entier) : **Algonquin Management Partners**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 523, 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Démission - nomination des administrateurs

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique dd. 2/05/2018.

L'actionnaire unique marque son accord avec les décisions suivantes :

(1) Prise de connaissance de la démission, avec effet au 2 mai 2018 des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société :

- Monsieur Jean-Philippe Chomette ;
- Madame Laetitia Wolters ;
- Monsieur Frédéric de Brem (tant en qualité d'administrateur qu'en qualité d'administrateur délégué) ; et
- BPI France Investissement SA, représenté par son représentant permanent Monsieur Stanislas Panhard.

- Nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 2 mai 2018, et ce jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024 et délibérant sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social 2023 :

- Frédéric de Brem; et
- Thomas Guyot.

- Une procuration spéciale est octroyée à Madame Susana Gonzalez Melon et à tout autre avocat ou paralegal de Allen & Overy (Belgium) LLP, chacun agissant individuellement et avec le droit de substitution, qui, aux fins de la présente procuration, font élection de domicile aux bureaux d'Allen & Overy (Belgium) LLP, sis Avenue de Tervueren 268A, 1150 Bruxelles. Ces derniers sont autorisés à représenter la Société concernant les obligations de dépôt et de publication des présentes résolutions telles que prévues par le C. Soc. La présente procuration implique que le détenteur de la procuration puisse prendre toute action nécessaire ou utile en lien avec ces obligations de dépôt et de publication, en ce compris, mais sans se limiter à, la rédaction, l'exécution et la signature de tout document, tout instrument, toute action et toute formalité et donner toute instruction nécessaire ou utile afin de déposer les présentes résolutions auprès du greffe du tribunal de commerce compétent aux fins de leur publication aux Annexes du Moniteur belge.

Susana Gonzalez Melon
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).